



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 juillet 2020**

**DÉLIBÉRATION N° 2020-14**

Nombre de membres en exercice : 15   Présents : 15   Pouvoirs : 00   Pour : 15   Contre : 00   Abstention(s) : 00

Le deux juillet deux mil vingt à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt neuf juin deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

**Absents** : Néant

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Régime indemnitaire : vote de l'indemnité du maire et des adjoints**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle les dispositions du procès verbal de l'élection du maire et des adjoints du 27 mai 2020, fixant à TROIS le nombre des adjoints.

Il précise que les indemnités de fonction des élus sont calculées par référence à l'indice brut terminal applicable aux agents de la fonction publique et qu'il revient au conseil municipal d'en fixer le montant, en tenant compte de la strate démographique de la commune et demande donc de délibérer sur la question.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :**

- fixe ainsi qu'il suit les indemnités le montant des indemnités :

Indemnité du maire	21 % de l'indice brut terminal
Indemnité des adjoints	8 % de l'indice brut terminal

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Pour copie conforme,  
**Jacques THELLIER**  
Maire de TINCQUES